

**CATÉGORIES DES ACTES SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT  
(sauf exceptions : cf tableau des catégories d'actes non-soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État)**

	<p>Délibérations des assemblées délibérantes dans l'exercice des compétences dévolues par la loi – prises par délégation des assemblées délibérantes</p>		
<p><b>Administration Générale</b></p> <p><b>Des Collectivités</b></p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) : - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil Régional</p>	<p>Décisions réglementaires et individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police</p> <p>Décisions individuelles de sanction sur la circulation ou le stationnement par amende administrative ≤ 500 € pour tout manquement à un arrêté du maire dans les matières recensées à l'article L. 2212-2-1 CGCT, présentant un risque pour la sécurité des personnes et ayant un caractère répétitif ou connu</p> <p>Tout acte à caractère réglementaire pris dans les domaines de compétences dévolues par la loi</p> <p>Ordres de réquisition du comptable</p> <p>Décisions relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique des sociétés d'économie mixte locales</p> <p>Baux emphytéotiques administratifs (CGCT article L. 1311-2)</p> <p>Actes portant intervention économique des collectivités (subventions, indemnités, sociétés publiques locales d'aménagement...)</p>		
<p><b>Fonction Publique Territoriale</b></p> <p>Vu le CGCT : - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux, et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil régional</p>	<p>Actes portant intervention économique des collectivités (subventions, indemnités, sociétés publiques locales d'aménagement...)</p> <p>Décisions individuelles relatives à la nomination et au recrutement de fonctionnaires et d'agents contractuels non titulaires sur les emplois fonctionnels et permanents</p> <p>Contrats d'engagement et de renouvellement d'agents non titulaires</p> <p>Décisions individuelles relatives au licenciement des agents non titulaires</p> <p>Décisions d'inscription sur liste d'aptitude des agents promus dans des cadres d'emplois</p> <p>Délibérations fixant les régimes indemnitaires (RIFSEEP, primes...)</p> <p>Actes relatifs à l'organisation du temps de travail</p> <p>Avenants de requalifications de contrats (de CDD à CDI...)</p> <p>Actes relatifs à la responsabilité et à la protection fonctionnelle des agents publics</p> <p>Actes relatifs aux plans d'action « égalité professionnelle »</p> <p>Arrêtés portant détachement d'un fonctionnaire sur un emploi fonctionnel</p> <p>Décision de mutation auprès : - d'un organisme contribuant à la mise en œuvre d'une politique d'État, des collectivités ou de leurs Établissements Publics Administratifs, pour l'exercice des seules missions de service publics confiées à ces organismes - d'une organisation internationale intergouvernementale - d'un État étranger</p> <p>Toutes conventions en matière de travaux, de services ou de fournitures : - emprunts - accords-cadres - marchés publics classiques - marchés de partenariat - contrats de prestation intégrés (« quasi-régie » ou « in house ») - contrats de concession ou d'affermage, régies intéressées, dont délégations de services publics et concessions d'aménagement</p>		
<p><b>Commande Publique</b></p> <p>Vu le CGCT : - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil régional - R. 2131-5 avis relatif aux Seuils de Procédure du 09 décembre 2021 du Ministère De l'Économie, des Finances et de La Souveraineté Industrielle et Numérique</p>	<p>Avenants modificatifs de toutes conventions pré-établies</p> <table border="1" data-bbox="786 485 1282 2026"> <tr> <td data-bbox="786 485 982 1125"> <p><b>Montant ≥ 215 000 € Hors Taxes</b></p> <p>- transmettre la totalité des pièces du contrat <b>(cf R. 2131-5 CGCT)</b></p> </td> <td data-bbox="786 1125 982 2026"> <p><b>Montant &lt; 215 000 € Hors Taxes</b></p> <p>- transmettre la délibération autorisant la passation de la convention - transmettre le montant de la convention</p> </td> </tr> </table>	<p><b>Montant ≥ 215 000 € Hors Taxes</b></p> <p>- transmettre la totalité des pièces du contrat <b>(cf R. 2131-5 CGCT)</b></p>	<p><b>Montant &lt; 215 000 € Hors Taxes</b></p> <p>- transmettre la délibération autorisant la passation de la convention - transmettre le montant de la convention</p>
<p><b>Montant ≥ 215 000 € Hors Taxes</b></p> <p>- transmettre la totalité des pièces du contrat <b>(cf R. 2131-5 CGCT)</b></p>	<p><b>Montant &lt; 215 000 € Hors Taxes</b></p> <p>- transmettre la délibération autorisant la passation de la convention - transmettre le montant de la convention</p>		
<p><b>Urbanisme</b></p> <p>Vu le CGCT : - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCIFP, syndicats intercommunaux et mixtes - L. 3131-2, relatif au conseil départemental - L. 4141-2 relatif au conseil régional</p> <p>Vu le code de l'urbanisme - L. 424-7 - L. 422-1 - L. 422-3 - L. 410-1</p>	<p>Décisions individuelles d'urbanisme délivrées par le maire ou le président d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCIFP) lorsqu'il a reçu compétence : - permis de construire et d'aménager - déclarations préalables de projets en faisant l'objet - certificats d'urbanisme pré-opérationnels (Code de l'Urbanisme, <b>article L 410-1b</b> : indiquant si le terrain envisagé est compatible avec la réalisation de l'opération projetée + l'état des équipements publics existants ou prévus) - permis de démolir - décisions tacites (préciser sur le dossier qu'il s'agit d'un tacite et joindre l'attestation d'autorisation tacite le cas échéant)</p> <p>Documents d'urbanisme : - schémas de cohérence territoriale et plans locaux d'urbanisme - les documents en tenant lieu</p> <p>Procédures de création et de réalisation des opérations publiques d'aménagement de l'espace urbain</p> <p>Décisions d'exercice de leur droit de préemption par les collectivités</p>		

**CATÉGORIES DES ACTES NON-SOUMIS À L'OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT**  
*(Exceptions aux catégories d'actes transmissibles – cf tableau joint)*

<p><b>Administration Générale des Collectivités</b></p> <p>Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) :                      - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCI/FP, syndicats intercommunaux et mixtes                      - L. 3131-2, relatif au conseil départemental                      - L. 4141-2 relatif au conseil régional                      - L. 2131-4</p> <p>Vu le code de la voirie routière                      - L. 112-1                      - L. 112-3</p>	<p>Délibérations fixant les tarifs des droits de voirie et de stationnement</p> <p>Délibérations relatives au classement, au déclassement, à l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, à l'ouverture, au redressement et à l'élargissement des voies communales et départementales</p> <p>Délibérations relatives à la délimitation et à la nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée de leurs manifestations publiques</p> <p>Arrêtés d'alignement individuel des voies communales et départementales (L. 112-1 et L. 112-3 code de la voirie routière, acte purement déclaratif)</p> <p>Arrêtés autorisant l'ouverture d'établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité</p> <p>Arrêtés de nomination des régisseurs d'avance et de recette</p> <p>Décisions relatives aux changements de noms de voirie</p> <p>Actes pris par l'autorité communale au nom de l'État et actes relevant du droit privé / <b>CGCT - L. 2131-4</b> (actes pris par le maire en tant qu'officier d'État civil et officier de police judiciaire, actes relatifs à la gestion du domaine privé de la collectivité, promesses de vente de biens aux particuliers, contrats de vente et de location de terrains aux tiers, contrats délivrant les concessions funéraires)</p> <p>Décisions individuelles d'attribution d'aide financière et d'action sociale aux établissements communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Conventions de mise à disposition de locaux aux associations et aux établissements scolaires</p> <p>Règlements intérieurs (cimetières, crèches, haltes garderies, jardins publics, équipements communaux...)</p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement temporaire d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-1°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-2°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / <b>CGFP – L. 332-24</b></p> <p>Décisions individuelles de :                      prolongation de stages ; titularisation ; mutation ; d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire ; d'avancement d'échelon ou de grade (y compris les tableaux d'avancement) ; d'attribution de congés, mi-temps thérapeutiques et temps partiels ; mise à la retraite pour invalidité ; de primes et d'indemnités</p> <p>Décisions autorisant l'absence, ou la décharge d'activité de service au titre de l'activité syndicale</p> <p>Décisions autorisant et renouvelant les détachements « sortants » et vers une autre administration</p> <p>Sanctions disciplinaires (mise à la retraite d'office, révocation d'un fonctionnaire...)</p> <p>Délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade</p> <p>Arrêtés individuels d'attribution de logements de fonctions</p> <p>Décisions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (sauf décisions de recrutement / licenciement)</p> <p>Conventions conclues par les collectivités n'associant pas le cocontractant à l'exécution d'un service public</p> <p>Conventions ne comportant pas de clauses exorbitantes de droit commun (clauses qui seraient inusuelles voire illicites dans un contrat conclu entre particuliers)</p> <p>Déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux</p> <p>Notifications de délais</p> <p>Dossiers liés à la publicité</p> <p>Dossiers d'autorisation de travaux au titre du code de la construction (Établissements Recevant du Public)</p> <p>Certificats d'urbanisme de simple information (code de l'urbanisme, <b>article L. 410-1a</b> : indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives relatives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain)</p>		
	<p><b>Fonction Publique Territoriale</b></p> <p>Vu le CGCT :                      - L. 2131-2, relatif aux communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI/FP), syndicats intercommunaux et mixtes                      - L. 3131-2, relatif au conseil départemental                      - L. 4141-2 relatif au conseil régional</p> <p>Vu le code général de la fonction publique (CGFP) – abrogation partielle de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984</p>	<p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la délimitation et à la nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée de leurs manifestations publiques</p> <p>Arrêtés d'alignement individuel des voies communales et départementales (L. 112-1 et L. 112-3 code de la voirie routière, acte purement déclaratif)</p> <p>Arrêtés autorisant l'ouverture d'établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité</p> <p>Arrêtés de nomination des régisseurs d'avance et de recette</p> <p>Décisions relatives aux changements de noms de voirie</p> <p>Actes pris par l'autorité communale au nom de l'État et actes relevant du droit privé / <b>CGCT - L. 2131-4</b> (actes pris par le maire en tant qu'officier d'État civil et officier de police judiciaire, actes relatifs à la gestion du domaine privé de la collectivité, promesses de vente de biens aux particuliers, contrats de vente et de location de terrains aux tiers, contrats délivrant les concessions funéraires)</p> <p>Décisions individuelles d'attribution d'aide financière et d'action sociale aux établissements communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Conventions de mise à disposition de locaux aux associations et aux établissements scolaires</p> <p>Règlements intérieurs (cimetières, crèches, haltes garderies, jardins publics, équipements communaux...)</p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement temporaire d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-1°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-2°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / <b>CGFP – L. 332-24</b></p> <p>Décisions individuelles de :                      prolongation de stages ; titularisation ; mutation ; d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire ; d'avancement d'échelon ou de grade (y compris les tableaux d'avancement) ; d'attribution de congés, mi-temps thérapeutiques et temps partiels ; mise à la retraite pour invalidité ; de primes et d'indemnités</p> <p>Décisions autorisant l'absence, ou la décharge d'activité de service au titre de l'activité syndicale</p> <p>Décisions autorisant et renouvelant les détachements « sortants » et vers une autre administration</p> <p>Sanctions disciplinaires (mise à la retraite d'office, révocation d'un fonctionnaire...)</p> <p>Délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade</p> <p>Arrêtés individuels d'attribution de logements de fonctions</p> <p>Décisions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (sauf décisions de recrutement / licenciement)</p> <p>Conventions conclues par les collectivités n'associant pas le cocontractant à l'exécution d'un service public</p> <p>Conventions ne comportant pas de clauses exorbitantes de droit commun (clauses qui seraient inusuelles voire illicites dans un contrat conclu entre particuliers)</p> <p>Déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux</p> <p>Notifications de délais</p> <p>Dossiers liés à la publicité</p> <p>Dossiers d'autorisation de travaux au titre du code de la construction (Établissements Recevant du Public)</p> <p>Certificats d'urbanisme de simple information (code de l'urbanisme, <b>article L. 410-1a</b> : indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives relatives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain)</p>	
		<p><b>Urbanisme</b></p> <p>Vu le CGCT :                      - L. 2131-2, relatif aux communes, EPCI/FP, syndicats intercommunaux et mixtes                      - L. 3131-2, relatif au conseil départemental                      - L. 4141-2 relatif au conseil régional</p> <p>Vu le code de l'urbanisme                      - L. 424-7 ; L. 422-1 et 3 ; L. 410-1</p>	<p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la délimitation et à la nature juridique (incorporation dans le domaine public ou privé) des voies communales ou départementales</p> <p>Délibérations relatives à la redevance perçue pour l'occupation des voies communales ou départementales</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice du pouvoir de police relatives à la circulation et au stationnement</p> <p>Décisions réglementaires <b>ET</b> individuelles prises dans l'exercice de police relatives à l'exploitation, par les associations, de débits de boissons pour la durée de leurs manifestations publiques</p> <p>Arrêtés d'alignement individuel des voies communales et départementales (L. 112-1 et L. 112-3 code de la voirie routière, acte purement déclaratif)</p> <p>Arrêtés autorisant l'ouverture d'établissements recevant du public après avis de la commission de sécurité</p> <p>Arrêtés de nomination des régisseurs d'avance et de recette</p> <p>Décisions relatives aux changements de noms de voirie</p> <p>Actes pris par l'autorité communale au nom de l'État et actes relevant du droit privé / <b>CGCT - L. 2131-4</b> (actes pris par le maire en tant qu'officier d'État civil et officier de police judiciaire, actes relatifs à la gestion du domaine privé de la collectivité, promesses de vente de biens aux particuliers, contrats de vente et de location de terrains aux tiers, contrats délivrant les concessions funéraires)</p> <p>Décisions individuelles d'attribution d'aide financière et d'action sociale aux établissements communaux et intercommunaux d'action sociale</p> <p>Conventions de mise à disposition de locaux aux associations et aux établissements scolaires</p> <p>Règlements intérieurs (cimetières, crèches, haltes garderies, jardins publics, équipements communaux...)</p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement temporaire d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-1°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour répondre à un accroissement saisonnier d'activité / <b>CGFP – L. 332-23-2°</b></p> <p>Décisions individuelles de recrutement non permanent des agents non titulaires <b>ET</b> contrats d'engagement pris pour mener à bien un projet ou une opération identifiée / <b>CGFP – L. 332-24</b></p> <p>Décisions individuelles de :                      prolongation de stages ; titularisation ; mutation ; d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire ; d'avancement d'échelon ou de grade (y compris les tableaux d'avancement) ; d'attribution de congés, mi-temps thérapeutiques et temps partiels ; mise à la retraite pour invalidité ; de primes et d'indemnités</p> <p>Décisions autorisant l'absence, ou la décharge d'activité de service au titre de l'activité syndicale</p> <p>Décisions autorisant et renouvelant les détachements « sortants » et vers une autre administration</p> <p>Sanctions disciplinaires (mise à la retraite d'office, révocation d'un fonctionnaire...)</p> <p>Délibérations relatives à l'affiliation ou à la désaffiliation au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux conventions portant sur les missions supplémentaires à caractère facultatif confiées au centre de gestion</p> <p>Délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade</p> <p>Arrêtés individuels d'attribution de logements de fonctions</p> <p>Décisions individuelles relatives aux sapeurs-pompiers volontaires (sauf décisions de recrutement / licenciement)</p> <p>Conventions conclues par les collectivités n'associant pas le cocontractant à l'exécution d'un service public</p> <p>Conventions ne comportant pas de clauses exorbitantes de droit commun (clauses qui seraient inusuelles voire illicites dans un contrat conclu entre particuliers)</p> <p>Déclarations d'ouverture de chantier et d'achèvement de travaux</p> <p>Notifications de délais</p> <p>Dossiers liés à la publicité</p> <p>Dossiers d'autorisation de travaux au titre du code de la construction (Établissements Recevant du Public)</p> <p>Certificats d'urbanisme de simple information (code de l'urbanisme, <b>article L. 410-1a</b> : indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives relatives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables à un terrain)</p>